

# LA SENTINELLE

Rédaction : Rue de la Balance 6

**ABONNEMENTS**  
 Un an . . . . . Fr. 8 —  
 Six mois . . . . . » 4 —  
 Trois mois . . . . . » 2 —

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

Journal économique et social

paraissant à la Chaux-de-Fonds le mardi, le jeudi et le samedi

Le numéro 5 centimes

Organe du parti ouvrier

Le numéro 5 centimes

Administration, Rue de la Balance 6

ANNONCES

10 cent. la ligne ou son espace.  
 Pour les petites annonces en dessous  
 de 6 lignes, 60 cent. pour trois fois.

Réclames : 30 centimes.

## Grand Conseil

Séance du lundi 7 mai.

Les députés radicaux de Neuchâtel et de la Chaux-de-Fonds se congratulent mutuellement à l'ouverture de la séance et font échange de poignées de main enthousiastes.

Après l'appel, l'élection de M. Jeanmaire est validée. Il a été fait brièvement l'éloge de M. Ulysse Nicolet-Calame.

Le Conseil d'Etat lit un exposé dans lequel il fait des communications concernant la loi sur la création d'une caisse cantonale au décès et la demande collective des caisses au décès (Fraternités) et des sociétés de secours mutuels. Le Conseil d'Etat déclare ne pas vouloir encourir le reproche d'avoir compromis la marche des institutions de secours mutuels, leur solidité et leur avenir. A l'entendre, il semblerait que les 8111 membres de ces sociétés ont été appelés à se prononcer sur le projet d'assurance au décès.

M. Calame-Colin lit un mémoire à l'appui de la motion présentée par le groupe conservateur. Celui-ci demande que l'Etat subventionne les sociétés de prévoyance, mais qu'il exige d'elles qu'elles modifient leurs statuts. Le but à atteindre ce n'est pas le nivellement dans la misère, c'est que tout citoyen moral, travailleur, bien intentionné, puisse subvenir à son entretien et à celui des siens. Suivant les députés de la droite, l'assurance au décès aurait pour résultat d'encourager la paresse et l'imprévoyance. Ils ne veulent pas que l'Etat devienne assureur mais que, grâce à des subventions, il permette aux sociétés existantes de se développer et d'embrasser tous ceux qui en sont actuellement exclus.

M. Calame-Colin parlant des moyens financiers dit que l'impôt sur les successions en ligne directe est de tous le plus impopulaire à juste titre et il préconise l'impôt du timbre sur les effets de commerce et sur les affiches.

Gustave Schaad n'est pas d'accord avec les conclusions du Conseil d'Etat. Le rapport du Comité de la Fraternité de la Chaux-de-Fonds n'est pas l'expression de la majorité des membres de cette société. Les membres de ce comité sont en général des personnes aisées, des bourgeois, qui ont exprimé une opinion personnelle. Gustave Schaad regrette que les sociétés de prévoyance et de secours mutuels ne soient pas constituées d'emblée sur des bases rationnelles et scientifiques. La loi sur l'assurance au décès ne les gênerait en rien.

Il est d'accord qu'on s'occupe de l'assurance sur la vieillesse, mais ce n'est pas une raison pour abandonner celle au décès, d'autant plus qu'on nous a convoqué exprès pour cela.

M. Bovet-Vaucher se rallie aux propositions du Conseil d'Etat, en sa qualité de membre de sociétés de prévoyance. Il défend les membres des comités qui ne sont pas des bourgeois.

M. Gustave Renaud ne veut rien faire sauter, mais il continuera à se servir d'une métaphore comprise par tous ceux qui connaissent la belle langue française et qui savent la parler. (Rires).

Il expose que l'ouvrier est tout à la fois un producteur et un consommateur et que l'on ne doit pas lui reprocher d'être économe. Si l'on supprime la consommation de l'ouvrier, on supprime la

plus grande partie des bénéficiaires. Le jour où l'ouvrier ne dépenserait plus que le strict nécessaire, il mettrait de côté certainement, mais cela au détriment du commerce. Qui irait en chemin de fer? Où les actionnaires puiseraient-ils leurs dividendes? S'ils ne buvaient pas de bière et de vin que feraient les actionnaires des brasseries et les grands propriétaires de vignes. Et s'il s'habillait comme Adolphe le Magnifique, le Mécène de Pesex (Rires), que feraient les filatures? M. Renaud pose en principe qu'un pays, qui consume beaucoup est prospère et que lorsque l'ouvrier est arrivé à l'âge où il ne peut plus travailler, il a droit à une rétribution. C'est une participation aux bénéfices de celui qui a peiné, qui s'est usé, participation grâce à l'intermédiaire de l'Etat et cela sans ingérence de l'ouvrier dans les affaires. Ce n'est ni une aumône, ni une charité que de permettre à l'ouvrier devenu invalide de terminer son existence avec une certaine tranquillité. M. Renaud a la conviction qu'en entrant dans la voie de l'assurance, le canton de Neuchâtel ira dans la voie de la justice, de l'équité, de la sécurité sociale.

Le Dr Coullery croyait qu'il s'agissait d'assurer tous ceux qui ne font pas partie des sociétés actuelles. A quoi aboutira cette étude?

Walter Biolley. Je tiens à constater que le proverbe est vrai qui dit que les absents ont tort. Il y a à peine une année, à pareille époque, à la suite de la motion développée par M. Dubois concernant l'assurance obligatoire au décès, toute cette assemblée applaudissait aux paroles de l'honorable M. Cornaz; je me plais à rappeler celles-ci :

« Ce qui m'a fait donner la préférence à un projet de loi sur l'assurance au décès, c'est qu'il y a des questions comme l'assurance contre le chômage, la vieillesse, etc., qui sont infiniment plus ardues et difficiles à étudier; elles demandent des études statistiques préalables; puis il y en a d'autres peut-être moins compliquées, mais qui paraissent être entrées dans le domaine de la Confédération.

« L'avantage qui existe pour nous à nous occuper de l'assurance au décès et à commencer par là, étant donné que nous voulons procéder sagement, que nous ne voulons pas compromettre l'intervention de l'Etat, c'est que de toutes les combinaisons d'assurance c'est la plus simple et celle qui présente le moins d'aléa. »

Il y a deux mois, M. le directeur de l'intérieur constatait que tous les groupes de cette assemblée, étaient résolus à réaliser l'assurance au décès, qu'il n'y avait divergence que sur les moyens. Et il demandait que, pour pouvoir accomplir cette réforme dans cette législature encore, le Grand Conseil se réunît en séance exceptionnelle. Aujourd'hui que nous sommes réunis, le gouvernement que nous nous étions plu à féliciter — une foi n'est pas coutume — d'être entré résolument dans la voie socialiste, vient nous annoncer qu'il ajourne l'assurance au décès.

Pourquoi?

Les journaux nous ont appris qu'il y avait eu une réunion des délégués des Fraternités à Auvornier et que ceux-ci s'étaient déclarés contre le projet du Conseil d'Etat. Mais ces mêmes journaux ne nous ont pas dit quand les Fraternités s'étaient réunies en assemblées gé-

nérales. Mon ami Schaad me disait tout à l'heure que les vœux exprimés par les membres du comité de la Fraternité de Chaux-de-Fonds étaient des vœux personnels qui n'étaient pas conformes aux désirs de la majorité de la Fraternité, dont il fait partie. S'il en est de même de toutes les autres, les décisions des délégués d'Auvornier n'ont pas eu l'importance et la portée que le Conseil d'Etat leur attache. Elle ne suffisent pas à justifier le retrait du projet.

Certes, on comprend pourquoi un groupe de cette assemblée n'est plus d'accord; c'est que le projet parle d'impôt sur les successions en ligne directe. C'est justement la raison pour laquelle le groupe auquel j'ai l'honneur d'appartenir voterait la prise en considération si le retrait n'était pas intervenu. Car, grâce à l'attitude du Conseil d'Etat, il ne reste plus rien de ce projet, nous sommes en présence du néant.

Je me permets de faire la réflexion suivante :

Nous avons été réunis pour discuter le projet de loi sur l'assurance au décès; ce projet étant retiré, le Grand Conseil se sera réuni pour rien. Que va penser le pays de cette attitude. Quant à nous, nous regrettons de voir le gouvernement opérer ce que je ne crains pas de qualifier un recul.

M. Eug. Borel dit que l'attitude du Conseil d'Etat est parfaitement correcte et patriotique en n'ayant pas d'amour propre d'auteur. Il a applaudi aux paroles de M. Cornaz et désire bien qu'on n'écarte pas tout ce qui a été fait de ce côté. Il se déclare un adversaire convaincu de l'impôt sur les successions en ligne directe et paraphrase les motifs allégués dans le mémoire du groupe conservateur. Il est surtout adversaire de ce principe, parce que l'école qui le préconise mène au collectivisme. L'orateur ne cache pas que l'étude du Conseil d'Etat sera excessivement longue et désire qu'elle aboutisse à une solution acceptable par tous.

M. Lambelet se déclare résolument partisan de la Caisse obligatoire au décès. Il ne s'effraie pas du mouvement de l'opinion publique qui paraît hostile à ce projet. C'est que le peuple n'est pas suffisamment renseigné et éclairé. Il appartient aux représentants du peuple d'étudier ce projet en le serrant de près, et si nous arrivons à le trouver bon — ce qui est sa conviction — nous ferons triompher dans le peuple cette manière de voir.

M. Comtesse, président du Conseil d'Etat, dit que ce corps propose d'ajourner la discussion sur l'assurance au décès pour attendre le résultat des études auxquelles il désire se livrer. Cette demande est légitime et conforme aux vœux des sociétés; c'est une preuve de déférence à leur égard. Il faut le concours de tous et ne pas se livrer à des critiques négatives et stériles.

M. Alfred Borel demande si l'on veut venir en aide à ceux qui se laissent aller à l'ivrognerie et à la débauche.

Walter Biolley. On a parlé de critiques négatives et stériles. J'admire la façon donc on a retourné la question. Nous ne nous livrons pas seulement à des critiques. Notre groupe a fait plusieurs propositions et notamment celle de l'assurance obligatoire en faveur de la vieillesse au sujet de laquelle l'un d'entre nous a présenté un avant-projet de loi. C'est justement parce que vous ne faites rien que nous critiquons. Comment! Quelques semaines avant les élections

communales, ou nous arrive avec un projet complet. Quelques jours, un jour après ces élections on nous annonce que le projet est retiré. Nous protestons parce qu'on ne fait rien. Et c'est nous qu'on accuse de nous livrer à des critiques stériles. Quand à moi, je trouve que c'est vous qui tournez dans un cercle qui êtes les négatifs et les stériles!

La discussion est close.

La proposition de discussion immédiate n'obtient qu'une dizaine de voix socialistes.

L'ajournement est voté ainsi que les propositions du Conseil d'Etat à une forte majorité.

La séance se termine par la lecture à la queue leu leu de plusieurs rapports.

## Le résultat

Nous publions autre part le résultat des élections de la Chaux-de-Fonds. La liste radicale passe tout entière. Ce résultat, quelque peu inattendu aurait lieu de surprendre, si nous ne savions pas que 300 électeurs au moins, tant radicaux que conservateurs, ont voté les listes radicale et conservatrice réunies par haine ou par peur des socialistes.

Nous devons regretter que l'apathie d'un trop grand nombre d'ouvriers ne nous ait pas permis d'arriver à un résultat meilleur; cependant, il ne faut pas nous dissimuler que notre grand obstacle, c'est le § 5 de l'art. 20 de la loi sur les communes qui prive du droit de vote les retardataires de plus de 2 ans dans le paiement de leurs impositions communales. Si nous sommes bien informés — et nous croyons l'être — il y aurait environ 1450 citoyens privés de leur droit de vote à la Chaux-de-Fonds.

Il y a trois ans, ce chiffre était de 1300. Le nombre des non-payants et des non-valeurs (style administratif) a augmenté d'un dixième environ pendant trois ans. Que pense M. E. Lambelet de ce résultat, lui qui affirmait que la taxe minima de l'impôt ferait diminuer considérablement le nombre des non-payants?

Donc, si nous sommes vaincus, c'est avant tout, c'est surtout à la restriction au droit de vote que nous le devons. Les forces conservatrices sociales unies se sont emparées du suffrage universel dont elles disposent à leur gré.

Voilà la signification du vote des 5 et 6 mai.

Les dirigeants actuels se sont maintenus au pouvoir, grâce au suffrage restreint. Près de quinze cents électeurs ont été privés du droit de vote et de toute représentation, c'est-à-dire le tiers environ du corps électoral de notre ville.

Il reste dix-sept conseillers généraux à élire.

Nous ne savons pas encore ce que décidera la commission électorale de notre parti à ce sujet.

## Confédération suisse

Congrès ouvrier. — Le Typographenbund suisse tient sa 36<sup>e</sup> assemblée générale, le jour de la Pentecôte, à Soleure. L'ordre du jour ne compte pas moins de 20 objets.

Le congrès des ouvriers cigariers aura lieu le 4 août à Bâle.

## Troubles du 19 juin à Berne

L'avocat Hänni, défenseur d'une série d'accusés peu gravement compromis, prend la parole. Il commence par blâmer ceux qui veulent rendre l'Union ouvrière et le parti socialiste responsable des événements du 19 juin.

Les débats ont démontré, au contraire, que l'Union ouvrière n'a non seulement pris aucune part aux événements, mais qu'elle offrait la meilleure garantie contre des faits semblables.

La cause véritable de ce mal doit être attribuée au manque de travail donc souffraient depuis longtemps de nombreux manœuvres. Le défenseur dit que la police a eu tort de ne pas intervenir déjà à la gare et de ne pas prévenir ainsi les incidents déplorables du Kirchenfeld. Il justifie ensuite ses clients des faits qui leur sont reprochés, et conclut à leur acquittement.

M. Burkhardt, défenseur de Zuber, prend ensuite la parole.

Son client Zuber est celui qui a fait insérer l'annonce dans l'Anzeiger, convoquant les ouvriers manœuvres devant la gare.

Il représente son client comme pauvre homme d'esprit borné et depuis six à sept semaines sans travail.

Voyant qu'il ne parvenait pas à trouver de l'occupation, le désespoir s'empara de lui, et c'est alors qu'il alla porter l'annonce au journal.

On ignore encore si c'est lui qui l'a rédigé.

Du reste, la convocation des manœuvres n'est pas un acte illégal, et c'est pourtant à cela que se borne toute sa participation aux troubles du 19 juin.

M. Burkhardt demande l'acquiescement de Zuber, ou tout au moins l'application des circonstances atténuantes.

M. Burkhardt présente ensuite la défense de plusieurs autres accusés.

M. Fürholz, fait remarquer le fond politique du procès; la partie civile n'est pas seulement la force publique mais toutes les sociétés hostiles au socialisme. L'opinion des classes dirigeantes veut obtenir à tout prix l'abaissement, par une condamnation, de Wassilieff. L'éloquent avocat soleurois expose ensuite longuement la question sociale. Il proteste contre les dires de la bourgeoisie qui associe le socialisme à l'anarchie. Il rappelle la guerre des paysans en 1653, où les émeutiers, que nous considérons comme des martyrs aujourd'hui, n'étaient que des socialistes qui combattaient pour l'existence comme l'ont fait les accusés de l'émeute de Berne. Des bravos des ouvriers en fête sont énergiquement réprimés par la présidence et le procureur général. M. Fürholz termine en demandant l'acquiescement de ses clients, déclarant à la face de l'histoire que les inculpés, s'ils sont coupables, sont déjà punis par une longue prison préventive. Ces pauvres sujets ne peuvent être punis, si l'on se rappelle que des gens autrement plus coupables qu'eux ont été libérés par les assises de Lausanne (procès du Mont-Blanc).

M. Eby a présenté une chaleureuse défense des accusés dans laquelle il a demandé leur acquittement.

Après une courte réplique du procureur général, les débats ont été déclarés clos. Environ 1000 questions sont soumises au jury. Le verdict sera rendu aujourd'hui.

Dans le monde des juristes on ne trouve aucun point qui autorise la condamnation de Wassilieff, auquel on ne peut reprocher aucun délit matériel.

Wassilieff doit donc être libéré, et il sera grandi par la faute d'une magistrature qui s'est absolument emballée et, au dire d'un avocat qui a assisté aux assises du commencement à la fin, ces débats qui ont fait noircir tant de papier, ne méritaient pas un jour de police correctionnelle.

**Verdict du jury.** — Dans l'affaire du Kirchenfeld, 4 accusés sont reconnus coupables de meurtre. Ce sont Eby, Gehri, Hossmann et Ernest Koller. Six accusés sont reconnus coupables de mauvais traitements ayant amené une incapacité de travail de moins de 5 jours. Sur la question relative aux troubles du repos

public, le verdict répond affirmativement à l'égard de 18 accusés. Sur celle de résistance aux fonctionnaires et sur celle de menaces, le verdict répond affirmativement à l'égard de 3 accusés pour chacune des deux questions. En outre, l'accusé Zuber est reconnu coupable d'instigation à des troubles au repos public.

**Affaire du Käfigthurm.** — 15 accusés sont reconnus coupables de rébellion.

**Wassilieff est reconnu coupable d'être l'instigateur de ce crime,** et deux autres accusés de complicité. Un seul accusé est déclaré coupable de mauvais traitements à l'égard des agents de la police. Il est répondu affirmativement à la question relative aux dommages causés à la propriété, à l'égard de 10 accusés. En outre 32 accusés sont déclarés coupables d'avoir troublé le repos public; **Wassilieff est déclaré coupable comme instigateur de ce délit,** et cinq accusés de résistance aux fonctionnaires.

Tous les accusés reconnus coupables sont mis au bénéfice des circonstances atténuantes. 12 accusés sont reconnus non coupables, le président prononce leur acquittement.

Le procureur général a formulé ses propositions. Il demande le minimum de la peine pour tous les accusés, soit un an de détention ou de correction, avec déduction de la prison préventive; pour Wassilieff un an de correction sous déduction d'un mois de prévention. Les défenseurs demandent des indemnités pour leurs clients libérés. M. Ebi, superbe, interrompu quatre fois par le président, prononce une foudroyant philippique contre le jury, auquel il reproche son verdict injuste et passionné. « Mais voilà, dit-il pour terminer, en le désignant du doigt, contre l'ignorance, les dieux mêmes ne combattent pas. »

## NOUVELLES DES CANTONS

**Bâle-Ville.** — La Société coopérative de consommation de Bâle accuse, pour l'exercice de 1893, le chiffre respectable de 5,586,000 fr. de ventes. Il est vrai qu'au commencement de la présente année, elle ne comptait pas moins de 12,358 membres. Le rapport des administrateurs signale la continuation d'une tendance à la baisse dans les principaux articles de consommation, en particulier dans le pain qui, dit-il, ne s'est jamais vendu aussi bon marché que maintenant. Le prix moyen auquel la société l'a livré en 1893 est de 27<sup>6</sup>/<sub>10</sub> c. le kilo. Le rapport ajoute que les attaques persévérantes et systématiques des adversaires de la coopération ont continué en 1893, mais que la prospérité de la société n'en a point été ébranlée. » Le dividende déclaré sur les achats est de 7<sup>1</sup>/<sub>2</sub>%. La société a vendu pour 1,400,000 fr. de lait dans l'année.

**Lucerne.** — Une famille de braves campagnards du canton de Lucerne a été tout dernièrement l'objet d'une étrange mystification. Un monsieur allemand, habitant Dusseldorf (Prusse-Rhénane) avait fait insérer dans les journaux de Lucerne et de la région environnante une annonce par laquelle il disait vouloir se rendre acquéreur d'une vaste exploitation rurale. Les offres affluèrent nombreuses — l'étranger parle d'environ cinquante, parmi lesquelles il porta son choix sur une superbe maison près de Sisikon (Uri) où il ne tarda pas de venir s'installer auprès du propriétaire. Une fois là, forcément amené à exposer ses projets, il déclara avoir découvert un procédé pour conserver indéfiniment le lait frais ce qui devait faire fureur, attendu qu'on pourrait l'expédier au loin sans qu'il perdît de ses qualités essentielles. C'était pour exploiter cette belle découverte qu'il voulait acheter la campagne. — Le propriétaire, insuffisamment naïf, ne tarda pas à soupçonner une énorme fumisterie et, prenant l'étranger pour un farceur ou un maniaque amateur d'opérations commerciales, il arrêta net les pourparlers de la vente.

**Zurich.** — Au nombre des personnes occupées dans une fabrique de Zurich se trouvaient un garçon de 20 ans et une jeune fille de 25 ans. Celle-ci ne répon-

dit pas aux assiduités du jeune homme et, en présence de son obstination, elle se décida à quitter son emploi, afin d'échapper à ses incessantes assiduités. Mais comme elle avait pour compagne d'atelier une jeune belle-sœur de vingt ans, le jeune homme, ne voyant plus venir celle qu'il aimait, rejeta la responsabilité de son départ sur la belle-sœur et jura de se venger. Il a accompli son serment d'une cruelle façon. A un moment où la jeune fille travaillait, il marcha à l'improviste sur elle et lui planta une aiguille dans l'œil droit. Personne ne se sentit la force d'arracher l'aiguille de l'œil. L'œil est absolument perdu. L'auteur de cet acte de barbarie est arrêté.

**Berne.** — Les trois porteurs étrangers du drapeau noir et de la pancarte anarchiste, au cortège ouvrier de Berne, ont été arrêtés par ordre du procureur général de la Confédération. On perquisitionne en ce moment à leur domicile et on compte que le Conseil fédéral pourra prendre contre eux, déjà mardi, un secret d'expulsion.

Ces individus sont les nommés Dedek, menuisier, Bohême, et les deux frères Hootz, de Brême, exerçant l'un la profession de menuisier, l'autre celle de peintre.

Dedek et l'un des frères Hootz portaient au cortège du 1<sup>er</sup> mai, l'un le drapeau noir, le second la pancarte anarchiste. Tous trois sont des chefs du parti socialiste indépendant. Dedek en est le président, Hootz le vice président.

— On écrit de Berne, le 4 mai: On s'est beaucoup amusé, cet après-midi, de l'accident qui est arrivé à l'avocat de la partie civile M. Jahn, et qui ressemble à celui arrivé au procureur général de la Confédération devant les assises fédérales de Nenchâtel.

M. Jahn ayant fort maltraité les socialistes et leur presse, ceux-ci ont affiché sur les murs une espèce de profession de foi du dit M. Jahn, quand il était jeune. Elle dépasse en audace tout ce que les Wassilieff bernois ont rêvé. L'honorable M. Jahn aurait jadis acquisé à l'athéisme, au socialisme, voire même à l'anarchisme.

En vain la police enlève les affiches, elles sont aussitôt remplacées. Des sergents de ville sont en permanence devant les murs d'affichages.

**Genève.** — L'union sténographique genevoise a fixé dans sa dernière séance au dimanche 27 mai à Lausanne la réunion des sténographes de la Suisse romande en vue de l'organisation définitive de l'Union sténographique suisse.

## Nouvelles étrangères

**Italie.** — *Procès de la banque romaine.* — On constate que la foule est beaucoup moins nombreuse à la seconde audience du procès de la banque romaine.

Les accusés ne paraissent éprouver aucune inquiétude sur leur sort. On attend avec impatience les révélations de M. Tanlongo sur les services qu'il a pu rendre comme directeur de la Banque aux hommes politiques.

**Belgique.** — Le gouvernement belge, à la suite des attentats commis à Liège, va prendre de sévères mesures contre les anarchistes.

Ceux-ci sont activement recherchés dans tout le pays.

Les anarchistes de Bruxelles, très nombreux ont déserté le local ordinaire de leurs réunions afin de se soustraire à la curiosité de la justice. Mais beaucoup sont connus et on va rechercher si l'auteur des attentats de Liège ne se trouve point parmi eux.

A Bruxelles, l'émotion est considérable et on craint que les dynamitards n'exercent également dans la capitale.

A Anvers aussi, où s'est ouverte la semaine dernière l'Exposition universelle, des mesures rigoureuses sont prises. Dans l'Exposition, notamment, une active surveillance est exercée par les agents de police et les gendarmes en bourgeois.

— Un terrible accident est survenu à l'Exposition, dans la section française.

On transportait une pièce d'artillerie du poids de 15,000 kilogrammes, exposée par les usines de Saint-Chamond. Par suite d'une fausse manœuvre, la pièce

tomba sur le plancher qu'elle défonça, faisant dans les fondations un trou profond. Malheureusement, un ancien capitaine d'artillerie, M. Malengreaux, représentant les usines de Saint-Chamond, a été pris sous la masse d'acier dont il surveillait le placement. Des secours ont été aussitôt organisés; quand M. Malengreaux a été retiré, il avait les jambes horriblement broyées.

L'état de la victime est très grave.

**Grèce.** — A la suite d'une publication à Vienne d'une soi-disant prédiction de M. Falb, que des secousses très violentes de tremblement de terre auraient lieu dans la nuit du 4 au 5 mai, une vive panique règne principalement dans les quartiers populaires de la ville d'Athènes.

Plusieurs personnes sont décidées à coucher dehors. D'autres se retirent à la campagne. Au Pirée, les bateaux sont noyés.

A Athènes et au Pirée, on cite des personnes de la meilleure société qui ont loué des voitures, des wagons et des bateaux pour passer la nuit. Plusieurs familles campent en plein air.

Les géologues envoyés à Atalanti considèrent la probabilité d'un affaissement de la vallée comme très éloignée.

Les secousses devenant rares et faibles, on espère que la période sismique touche à sa fin.

La légation de France a annoncé que le gouvernement français envoie un bateau avec des secours et une somme de 5000 francs.

**Amérique.** — La bande de Kelly qui se trouve à Des Moines est en ce moment dans une situation déplorable. Les aliments lui manquent.

Une commission de ses partisans a demandé au gouvernement de l'aider à lui fournir un train pour partir. On craint en effet que si la bande se désorganise, le marché du travail se trouve encombré de bras dans le pays.

Le gouvernement a promis de faire son possible pour que la bande quitte le pays.

Des bandes d'importance variable continuent à s'organiser dans l'Ouest.

— Les ouvriers des usines du coke de Counersville ont donné la chasse à des ouvriers qui travaillaient. Ils en ont maltraité un grand nombre.

On signale de nouveau des bandes qui parcourent le pays.

Des femmes prennent part au mouvement.

— A la suite de l'active propagande socialiste de cet hiver dans le Minnesota, 1,500 mineurs, presque tous Finlandais, se sont mis en grève pour une augmentation de salaire dans le district métallurgique de Mesaba. Ils ont chassé les ouvriers non grévistes de différents chantiers et se sont livrés à d'autres excès; ils ont volé de la poudre et de la dynamite.

La milice se rend sur les lieux.

— Les femmes de Scotsville, en Pennsylvanie, ont essayé de chasser les ouvriers d'une usine.

Le lieutenant du sheriff a tiré un coup de feu en l'air pour les intimider. Les hommes sont alors accourus à leur secours et une véritable bataille s'est engagée.

La police a dû faire usage de ses armes; 15 grévistes et une femme ont été blessés.

Un comptable et un surveillant ont été affreusement maltraités; plusieurs arrestations ont été opérées.

La grève s'étend dans quelques exploitations minières.

**Espagne.** — *La misère en Andalousie.* — L'Andalousie, qu'on appelait jadis le paradis de l'Espagne, est en proie à une misère atroce. Les journaux de Madrid nous apportent à ce sujet des détails effrayants. Dans plusieurs localités des provinces de Cadix, Séville, Malaga et Grenade, le peuple se nourrit exclusivement depuis plusieurs mois d'herbes, de racines et de fruits des bois. Les boulangeries distribuent le pain à leurs clients en secret et de nuit, pour que leurs envois ne soient pas dévalisés par les ouvriers affa-

 **Ouvriers! ne vous fournissez que chez les négociants**

més. Plusieurs campagnes et villas ont été pillées par des bandes de voleurs improvisées; mais on n'y a pris que les vins et provisions de bouche, sans toucher à l'argent et aux objets de prix. Pour ne plus entendre leurs enfants demander du pain, les mères font cuire de la graine de pavots et les pauvres petits dorment jour et nuit!

Mais, dira-t-on, comment cela est-il possible? L'Andalousie est une des contrées les plus fertiles de l'Europe. La terre y produit presque sans travail fruits splendides et double moisson. Il doit y avoir dans cette province à boire et à manger en abondance.

Il est certain, explique le correspondant madrilène de la *Gazette de Francfort*, que l'Andalousie est un pays décollant de lait et de miel et qu'elle pourrait facilement nourrir une population double de celle qui l'habite. Mais les champs restent presque tous en friche et, à côté, les gens meurent de faim. Si les Andalous sont si paresseux, objectera-t-on, s'ils préfèrent succomber à la misère en ne faisant rien que de cultiver leur sol en vivant dans la prospérité, ils ne sont guère dignes d'intérêt. Mais il n'y a rien de semblable. Les Andalous ne sont pas paresseux, ils sont même extraordinairement laborieux. S'ils ne cultivent pas les champs, c'est qu'on leur en refuse le droit, les champs ne leur appartenant pas. Or, on en est en Andalousie, là où on en était ailleurs avant la Révolution française. On n'y trouve ni paysans, ni petits propriétaires. Il n'y a que des millionnaires et des prolétaires. Ces derniers sont dans une situation plus malheureuse que les esclaves de l'antiquité. Les grands propriétaires forment entre eux une sorte de syndicat pour la défense de leurs intérêts et le maintien de leurs privilèges. Il a fixé la journée de travail à quinze heures et le salaire maximum à deux réaux ou cinquante centimes par jour.

Actuellement on est fort en peine à Madrid des conséquences de la misère. Comme M. Crispi aux Siciliens, M. Sagasta a envoyé aux Andalous des renforts de troupes et de gendarmerie. Comme remède à la famine, cela n'est peut-être pas suffisant. On laisse espérer que l'Etat entreprendra de grands travaux publics en Andalousie, de manière à donner de l'ouvrage aux plus malheureux. Mais ce n'est qu'une lointaine promesse.

**Nouvelles jurassiennes**

L'usine de Morteau et ses ouvriers. — On lit dans le *Jura bernois*: Morteau, 28 avril 1894.

Permettez-moi de recourir à votre journal pour faire connaître quelque peu dans la région horlogère les procédés de

l'Usine de Morteau envers les ouvriers.

Conformément au règlement, la paie se fait ici toutes les quinzaines; la dernière a eu lieu samedi 21 avril. Jusque là tout est bien; mais ce qui est révoltant, c'est qu'elle s'effectue après les heures de travail de sorte que sur les 412 ouvriers appelés aux guichets, une bonne partie font le pied de grue jusqu'à dix et onze heures du soir. Or, à la dernière paie, un certain nombre d'ouvriers furent invités à toucher leur solde le lundi matin. Là-dessus, récriminations de la part de ces derniers qui disaient n'avoir pas de crédit et conséquemment pas de pain à donner à leurs enfants.

Savez-vous ce qu'ont fait les charitables patrons de cette usine? Eh bien, ils ont tout simplement donné congé aux ouvriers qui avaient eu l'aplomb de protester contre la manière d'agir des chefs de cette maison.

Ceci pour la gouverne de mes collègues qui auraient l'intention de venir à Morteau.

Toutefois, je dois dire qu'à part l'Usine, nous avons ici des fabricants sérieux et qu'on nous annonce l'ouverture de plusieurs autres comptoirs.

*Frédéric — dit le Grand.*

Bienne. — Le parti ouvrier biennois a remporté dimanche une victoire éclatante. Ses candidats sont élus, l'un, Fritz Reymond, à la presque unanimité, et l'autre, notre ami Reimann, malgré toutes les manœuvres employées contre lui, est nommé le quatrième avec 1099 voix. Nous saluons ce succès avec plaisir et adressons à nos amis de Bienne nos félicitations.

**CHRONIQUE NEUCHATELOISE**

Les fresques de M. Léo-Paul Robert. — M. William Ritter donne au *National Suisse* sous le titre "Trois journées d'art à Neuchâtel", une note très personnelle au sujet des fresques de M. Léo-Paul Robert. Après avoir déclaré que ces fresques sont une très grande œuvre et que M. Paul Robert est avec M. Edmond de Pury d'une part et d'autre part M. Gustave Jeanneret le premier des peintres neuchâtelois, M. W. Ritter, que nous regrettons de ne pouvoir citer en entier, écrit ce qui suit:

< Mais non, il fallait un contraste à l'échelle de Jacob tendue entre Neuchâtel et le Paradis, à la verdoyante idylle de la vie agricole au Val-de-Ruz. C'est la Chaux-de-Fonds qui a écopé des fureurs de l'ange du jugement... Vous n'auriez point voulu que ce fût Neuchâtel? >

< Quoi que puisse affirmer le petit guide officiel de M. Philippe Godet, une chose est indéniable; c'est que des trois fres-

ques, deux sont radieuses de lumière et mettent en scène les mérites sous forme allégorique de Neuchâtel ville et campagne tandis qu'une troisième, lugubre et ténébreuse, met à nu toutes les plaies de la Chaux-de-Fonds... Oh! je sais que le bon et le mauvais côté des choses sont représentés dans ce réquisitoire contre l'industrie, mais je ne découvre pas les symboles des misères et des vices de Neuchâtel et des Vallons dans les deux autres fresques. Ni le pharisaïsme altier, ni l'orgueil et l'hypocrisie anglais de Neuchâtel ville, ni l'ivrognerie de son Vignoble; ni le partage des mêmes maux que la Chaux-de-Fonds infligé aux villages du Val-de-Ruz et du Val-de-Travers, je cherche cela vainement sur les grandes fresques... Dans notre canton, il n'y a donc que la Chaux-de-Fonds dont le cri vient aux oreilles de l'ange du jugement? En êtes-vous bien sûr, M. Paul Robert...? bien sûr? >

\* \*

< D'autant plus qu'avoir montré cette paille, a mis une poutre dans le jour et l'harmonie de cette peinture. Et c'est là le grand défaut de ce triptyque encore admirable tel quel, mais qui pouvait l'être tellement davantage! Sans vouloir renoncer aux aspects d'hiver dans les fonds de la fresque chaux-de-fonnière, M. Robert pouvait ouvrir sa grande halle aux machines sur les blancheurs immaculées des belles journées où la neige argentée luit dorée aux replis des monts sous un ciel d'azur, au lieu que noyer le grand village ouvrier sous les brouillards presque londoniens qui sont au contraire le partage de Neuchâtel. Et même cet aspect d'hiver était-il d'absolue nécessité et les pâturages verts et les bois violets de Pouillerel n'eussent-ils pas mieux rimé aux prés fleuris d'Engollon qui leur font vis-à-vis? >

**Chronique locale**

**Elections communales**

Bulletins délivrés 3362  
Bulletins rentrés 3361  
Bulletins nuls 23  
Bulletins valables 3338  
Majorité absolue 1670

Sont élus:

**Radicaux**

Robert, Arnold 1738 voix  
Mosimann, Paul 1747  
Perret, Charles 1726  
Robert, Alfred 1729  
Benoit, Charles 1729  
Fer, Donat 1609  
Robert, Ariste 1736  
Dubois, Jules-Auguste 1705  
Grosjean, Arnold 1711  
Redard, Charles-François 1712  
Baur, Mathias 1673

Brandt-Ducommun, Fritz 1721  
Leuab' Georges 1678  
Robert, Léopold 1726  
Froidevaux-Jules 1722  
Renaud, Alfred 1731  
Streiff, Jacob 1709  
Perrenoud Zélim 1720  
Heger, Rodolphe 1671  
Rossel, Jules, père 1710  
Lehmann, Henri 1691  
Ropert, Fritz 1689  
Neukomm, Arnold 1683

**Socialistes**

Werro, Louis 1026  
Robert, Fmile 1015  
Baumann, Fritz 999  
Coullery, Pierre, D<sup>r</sup> 1007  
Robert, Numa 974  
Guinand, Ali 978  
Burnier, Paul 941  
Perroud, Raoul 980  
Schaad, Gustave 966  
Loosli, Fritz 953  
Thiébaud, Alexis 959  
Schweizer, Jacob 958  
Tissot-Soler 950  
Pellaton, Alcide 951  
Brun, Joseph 941  
Clerc, Albert 961  
Matthey, Charles 944  
Perret, Albert 945  
Zimmermann, Charles 956  
Rutschmann, Fritz 938  
Calame, Camille 969  
Cattin, François 940

**Conservateurs**

Perrochet, Edouard 940  
Wuilleumier, Charles 867  
Calame-Colin, Louis 905  
Monnier, Paul 889  
Courvoisier, Louis-Henri 898  
Breitmeyer, Jules 895  
Gallet, Léon 895  
Reutter, Edouard 870  
Jeanmaire, Emile 850  
Montandon, Ariste 842  
Bourquin, Eugène, D<sup>r</sup> 865  
Perrenoud-Pellaton, Jules 831

Le Locle. — La liste de conciliation a passé.

**Impôts communaux.** — Continuant la polémique de presse maladroitement et méchamment soulevée par lui, le directeur des finances communales a envoyé au *National suisse* une nouvelle tartine au sujet du cas de non application de la loi qui a été signalé par notre ami Fritz Loosli, député ouvrier. Notre camarade répond comme il convient aux méchancetés et aux balourdises du conseiller communal; malheureusement sa lettre nous arrive trop tard pour que nous puissions lui faire trouver place dans ce numéro. Nous la publierons jeudi et M. le directeur des finances ne perd rien pour attendre.

**CHARCUTERIE**

COMESTIBLES

79 Rue de la Serre 79

Succursale de la

**Charcuterie suisse**

CHARCUTERIE, mêmes prix et qualité qu'au magasin principal.

VIN ROUGE Serbie vieux, à 55 c. le litre.

VINS BLANCS du pays: ouvert, 60 c. le litre; en bouteilles, 70 c. la bouteille (Château de Cressier).

**BIÈRE** en bouteilles.

Petits FROMAGES de dessert.

CONSERVES, Sardines, Thon, Moutarde de Dijon, etc., etc. 271

**Avis aux paysans**

Relimage, retailage et renforcement de tous genres de scies, rhabillage de toutes sortes de scies et scies de forêts. — Même adresse, à vendre au comptant, un bon tour aux vis.

S'adresser à Beringer, tourneur, Hôtel-de-Ville 55. 261  
Dépôt au Café Leber, à Granges.

**AUX MÉNAGÈRES**

Je me recommande comme par le passé pour la vente de mon bois de foyard et de sapin, 1<sup>re</sup> qualité, façonné ou non.

Je suis également toujours bien pourvu d'anthracite, houille, coke, briquettes, briquettes perforées, charbon et charbon natron, sciure, tourbe, 1<sup>re</sup> qualité.

PROMPTE LIVRAISON A DOMICILE

Téléphone — Vente au comptant — Téléphone

**Fritz CARTIER, Progrès 90**

La Chaux-de-Fonds

**M<sup>me</sup> AMSTUTZ**

repasseuse en linge

rue du Grenier 22

se recommande pour tous les travaux de sa profession. 232

**Nettoyage de Literie**

à la vapeur

**Alfred Jeanneret-Feller**

successeur de Mme FELLER

Rue de la Promenade 12a

Chaux-de-Fonds

Travail prompt et consciencieux. 259  
Se recommande.

**Atelier de ferblantier et lampiste**

RUE BEL-AIR 8a

**Samuel Münch**

Le soussigné se recommande à son ancienne clientèle, à MM. les propriétaires, ainsi qu'au public en général, pour tous les travaux concernant sa profession.

A la même adresse on offre à louer des baignoires, bains de siège et couleuses.

242 Samuel Münch.

Dès le 23 avril, la

**Boulangerie Salfsberg**

sera transférée

Rue du Collège 19

et Place du Bois

M. Salfsberg profite de cette occasion pour se recommander à sa nombreuse clientèle ainsi qu'au public en général. 241

Tous les jours,

**PAIN NOIR**

**Société de consommation**

57 Paix Jaquet Droz 27 Industrie 1 (Bureaux)

Grand choix de coton vigogne, estramadure, coton anglais, coton à crocheter DMC et J. et P. Coats à prix très réduits. Cordeaux à lessive, cordes et ficelles.

Huile à parquets 80 c. le lit. Cire à parquets 80 c. la boîte.

Vins rouges St-Georges (français) à 65 c. le lit. Sangiovese à 60 c. Carovigno à 50 c. Tarragossa à 40 c. Prochainement Majorque à 35 c.

Vins blancs Carevigno très vieux à 1 fr. le lit. La Côte vieux à 65 c. le lit. NEUCHÂTEL à 60 c. le litre, par feuillette 55 c. Vermouth Cinzano, Werenfels, façon Turin. — Eau de pruneaux extra à 1 fr. 80 le litre. Marc 1<sup>er</sup> choix à 2 fr. et 1 fr. 60 le lit. Lie garantie pure à 1 fr. 95 le litre.

Haricots au sel. Haricots secs. Pois en boîtes. Cornichons. Sucre suisse de Monthey. — Véritable Moka à 3 fr. 20 le kg.

Malaga or et noir Lacave et Cie, à 1 fr. 50 le litre. 186

J. Tritten, Herborist in Neuveville, empfiehlt seine sich bewährten einfachen Pflanzenmedikamente gegen Brust- Magen- u. Nervenleiden, Wassersucht, Frauenkrankheiten, Rheumatismus, etc. zu billigen Preisen. 821

Habilllements sur mesure  
Prix modérés

Confections pour dames

# Dès ce jour

## Ouverture du Magasin J.-H. MATILE

### 26 Rue Léopold-Robert 26

Grand et beau choix de vêtements confectionnés en tous genres. — Costumes d'enfants, etc., etc. — Belle coupe, marchandises de première fraîcheur. — Nouveautés pour robes. — Toilerie. — Nappages. — Tissus en tous genres.

### Vente consciencieuse

On peut acheter en toute confiance, les articles sont tous cotés suivant leur qualité

## Café Jurassien

Route de Bel-Air

Dès aujourd'hui, Bière en chopes de la

### Grande brasserie du Port de Bienne

Je me recommande à ma nombreuse clientèle de la ville et des environs.

M. BERDAT.

## AVIS

Tous les planteurs d'échappements ancrés et cylindres sont invités à se rencontrer dimanche, 13 courant, à 2 1/2 heures de l'après-midi, au Cercle ouvrier, rue de la Balance.

Ordre du jour:

- 1° Délibération au sujet des prix demandés par les délégués réunis à Colombier le 29 avril passé.
- 2° Divers.

Le Comité du syndicat.

## La Fraternité

Décès survenus du 1<sup>er</sup> février au 30 avril 1894 (3 mois):

N° mat.	Nom du sociétaire	Décédé le
1047.	Brunner, Albert	7 février
105.	Rommel, Frédéric	16 "
847.	Meier, Marie	20 "
797.	Balmer, Ernest	23 "
833.	Allement, Louis	23 "
1005.	Audétat, Adèle	5 mars
147.	Sandoz, Antoine	14 "
318.	Grasset, Fanny	24 "
32.	Jacot-Guillarmod, Jules	2 avril
26.	Bigler, Jules	30 "

Tous décédés à la Chaux-de-Fonds, sauf le n° 833 inhumé à Genève.

277 LE COMITÉ.

## Café-Brasserie BELLEVUE

Rue de la Charrière 4.

J'ai l'avantage d'informer l'honorable public de la Chaux-de-Fonds et des environs que j'ai repris la suite du Café Bellevue. L'établissement est complètement remis à neuf. Restauration à toute heure. Tous les lundis gâteau au fromage. Fondues à toute heure.

Bonnes Consommations.

Service propre et actif. — Téléphone. Se recommande, le nouveau tenancier,

E. Murset-Kung.

## M<sup>me</sup> Marie Sandoz

ayant ouvert un nouveau dépôt de la charcuterie locale

3, rue de l'Industrie, 3

se recommande à ses amis et connaissances et au public en général.

COMESTIBLES  
Chocolat Suchard

## Brasserie du Cardinal

Place de l'Hôtel-de-Ville

Le soussigné a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis et connaissances, ainsi qu'à l'honorable public, qu'il vient de reprendre, dès St-Georges, la Brasserie du Cardinal tenue jusqu'à ce jour par M. Loertscher.

Bière genre Pilsen d'excellente qualité de la Brasserie du Cardinal de Fribourg.

Souper aux tripes tous les lundis à 7 1/2 heures.

— Service soigné —

276

Christian Schläppi.

## Avis aux commerçants

Tous les commerçants habitant le district de la Chaux-de-Fonds sont invités à se faire recevoir de la Société des intérêts généraux du commerce.

Cette utile association qui existe depuis plusieurs années et qui compte actuellement 180 adhérents a pour but de préserver des mauvais crédits le commerce privé et de sauvegarder les intérêts de ses membres.

Pour être reçu de la société, il suffit d'exercer en la forme commerciale une industrie ou un commerce; la cotisation annuelle, donnant droit aux différents services de la société, est de Fr. 2; les nouveaux sociétaires ont en outre à payer une finance d'entrée de Fr. 2.

Pour tous renseignements y relatifs s'adresser à l'administrateur de la société, M. Victor PAUX, gérant, rue du Versoix 1,

251

Le Comité.

## Changement de domicile

Le magasin de

## MACHINES A COUDRE

RÄBER

est transféré 236

Rue du Parc 10 (maison Rebmann, photographe)

## AVIS

aux négociants de la Chaux-de-Fonds

La société des intérêts généraux du commerce du district de la Chaux-de-Fonds prie ses membres ainsi que tous les négociants établis en notre ville de ne traiter aucune affaire avec les maisons de commerce visitant la clientèle particulière.

Elle rappelle en outre, que les voyageurs des dites maisons doivent être munis de la patente prévue par la loi fédérale.

252

Le Comité.

Remontage de literie et meubles en tous genres  
Stores

Réparation de poussettes

C. Amstutz

sellier-tapissier

Rue du Grenier 22

Fonderie de cuivre

Horlogère et mécanique

Victor Schmid

LE LOCLE (Suisse)

## Boulangerie G. Weick fils

Rue de la Serre 66 et Rue du Puits 16

Tous les jours 260

## Pain de Graham

Albert Merguin

Peintre-Décorateur

79 — Serre — 79

Spécialité de bannières

pour sociétés 555

Recommandations sérieuses

## OUVERTURE

Samedi 28 courant, du nouveau magasin de

## COMESTIBLES ET CHARCUTERIE FINE

Maison du Grand Hôtel central

Rue Léopold-Robert, 56

Maison du Grand Hôtel central

Assortiment complet en sardines, thon, homard, crevettes, saumon, etc. ainsi que pois, haricots, etc. de première provenance. CHARCUTERIE extra fine, d'exportation et du pays; jambon de York et de Westphalie, saucissons de Gotha, Salamis, première qualité. Tous les samedis et dimanches spécialité de poulets rôtis et patés truffés.

ÉPICERIE fine

Fromages de desserts

VINS FINS et liqueurs

On porte à domicile

Se recommande

Jules ROSSEL fils.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et connaissances, ainsi qu'au public en général, qu'il vient d'établir

3, Rue de la Cure 3

## un Atelier de reliure

Par une longue pratique, il est à même de répondre à toutes les exigences concernant son état et espère, par un travail prompt et soigné, à des prix très modérés, contenter les personnes qui voudront bien lui confier leurs ordres.

266

E. Kahlert, relieur.

## DÉPURATIF GOLLIEZ

ou

### Sirop de brou de noix ferrugineux

préparé par Fréd. Golliez, pharmacien à Morat. 20 ans de succès et les cures les plus heureuses autorisent à recommander cet énergique dépuratif pour remplacer avantageusement l'huile de foie de morue dans les cas suivants: Scrofule, Rachitisme chez les enfants, Débilité, Humeurs et Vices du Sang, Dartres, Glandes, Eruptions de la Peau, Feus au visage, etc.

Prescrit par de nombreux médecins, ce dépuratif est agréable au goût, se digère facilement sans nausées ni dégoût.

Reconstituant, anti-scrofuleux, anti-rachitique par excellence pour toutes les personnes débiles, faibles, anémiques.

Pour éviter les contre-façons, demander expressément le Dépuratif Golliez à la marque des 2 Palmiers.

En flacons de 3 fr. et 5 fr. 50, celui-ci suffit pour la cure d'un mois. — Dépôts dans toutes les pharmacies. 768

## Épicerie - Mercerie

J'ai l'honneur d'informer ma bonne clientèle et le public en général, que mon magasin d'épicerie-mercerie est transféré dès ce jour

27, Rue Daniel Jean Richard, 27

et que je suis toujours pourvu de marchandises fraîches et de première qualité.

On vend chaque jour, Beurre, Lait, Oeufs et Fromages.

Neuchâtel blanc, à 60 cent. le litre.

Vin rouge naturel, à 40 et 50 cent. le litre.

Se recommande, Alfred Eymann.

## Mina Renggli

Reçu un beau choix de Corsets, Tabliers pour dames et enfants, ainsi que des Tailles-blouses en tous genres. — Je me recommande également pour les corsets sur mesure. Four-

nitures pour tailleuses. 237

## OUVERTURE

de la

## Brasserie du Pont

21 Rue de l'Hôtel-de-Ville 21

tenue par l'ancienne tenancière du Café Fribourgeois

### Bière

de premier choix de la Brasserie de St-Imier LOUIS JAQUET

Excellente consommation

Se recommande 270 Marie-Ursule Gerber.

Un sertisseur d'échappements demande des sertissages (châtons). S'adresser au bureau de la SENTINELLE. 273

Imprimerie H. Schneider, Bienne